MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE-GARONNE

TOULOUSE NORD PDC

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sud Solidaires éducation

52, rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

sudeduc31@sudeducation.org

05 62 14 66 74

www.sudeduc31.org

n°140, 0,76€
Trimestriel

Le Journal

Octobre – Novembre – Décembre

Edito : Si la crise était sanitaire on recruterait des infirmières, pas des vigiles !

Pour les écoles et les bahuts, on recruterait également des ATSEM, des profs, des AED, des AESH, des agent·e·s d'entretien, des animatrice·eur·s, des psychologues scolaires …

On allouerait d'avantages de moyens aux établissements pour qu'ils puissent mieux fonctionner durant cette crise (temps de concertations, masques, classes allégées…)

Mais le ministère fait tout le contraire !!!

Ils en profitent pour casser davantage le service public d'éducation :
- en faisant passer des projets que la profession rejette depuis des décennies, comme les chef.fes dans les écoles (Loi Rihlac),
- en supprimant les temps de concertation en REP+,
- en recrutant des contractuel.les sans entretien,
- en voulant supprimer le BAC avec le Projet Local d'Evaluation…

Ce qui serait également décent, c'est que tous les enfants puissent dormir dans un foyer salubre, d'autant plus en temps de crise.

- p.2 : suite de l'édito
- p.2 : une grève victorieuse, bravo !
- p.3 : la détermination de l'éduction prioritaire
- p.5 : la nuit du 5 au 6 décembre 1986...
- p.7 : affiche de la permanence précarité
- page centrale : production collectivre du stage "militer à SUD Educ "31-65"
- p.10 : Vive Louise Michel !!! A bas Cécile Rilhac
- p.11 : De Hussards en canailles
- p.13 : Lycée : Projet Local d'Evaluation, ou...
- p.15 : résister au PLE en lycée - fiche de la fédération

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934
Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 21/12/2021
imprimé par nos soins

Suite de l'édito

Mais qu'on se rassure, tout n'est pas noir ! Il y a des grèves et des mobilisations qui sont victorieuses, comme à la BU de l'UT1.

Et parfois des collectifs qui réclament justice face aux violences policières, sans rien lâcher, parviennent à faire reconnaître la culpabilité d'un flic dans la mort d'un jeune de banlieue.

SUD Education continuera à se battre au service d'un enseignement démocratique, égalitaire, émancipateur, gratuit et ouvert à tou·te·s, et aux droits des personnels, notamment les précaires et à soutenir l'auto-organisation des luttes.

Une grève victorieuse, bravo !

À la BU de l'université Toulouse Capitole, plusieurs étudiant·e·s travaillent sous le statut de moniteur·rice·s. À l'instar d'un grand nombre de précaires à l'université, le droit du travail n'est que théorie. En pratique ce qui tient lieu de règle ressemble plutôt à du travail gratuit, des retards de paiement, etc...

À l'UT1, en l'occurrence, en presque 3 mois ces étudiant·e·s n'avaient été payé·e·s que l'équivalent d'une semaine de travail et malgré leurs réclamations, rien ne semblait avancer.

Ielles ont lancé un préavis de grève le 17 novembre dernier, avec l'appui de la CGT SELA 31, en portant les revendications suivantes :

- la mensualisation des paiements de l'intégralité du salaire,
- une augmentation du salaire,
- le droit d'être payé·e·s durant les jours fériés,
- les mêmes primes et mêmes réductions que le reste des personnels de l'université,
- le respect des congés maladie,
- la définition des missions à effectuer au travail rédigées dans la contrat (qui étaient jusqu'alors des contrats "zéro heure", sans temps de travail minimum).

La grève, soutenue par des personnels non étudiant·e·s qui se sont elleux aussi mis en grève en soutien, n'a duré qu'une journée. Des négociations ont été alors entamées avec la direction de l'université et l'essentiel des revendications a été acté :

- mensualisation dès le 1er janvier,
- fin des contrats précaires dits "zéro heure",
- réduction sur les transports,
- respect des congés maladie,
- paiement en décembre des mois d'octobre et novembre,
- déblocage d'aides d'urgence immédiatement,
- accès à une complémentaire retraite.

La lutte paie, en voilà une preuve de plus !

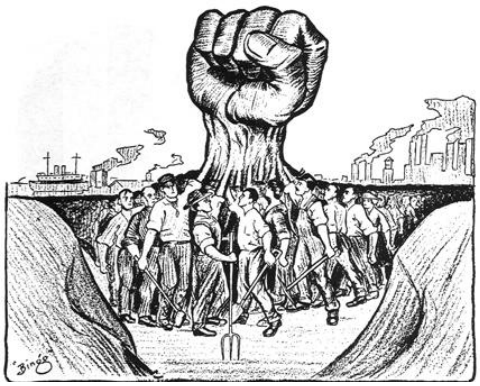

La détermination de l'éducation prioritaire

Depuis la fin de l'année 2020, les collègues des écoles primaires de REP+ (notamment du secteur Mirail) s'organisent afin de lutter **contre la destruction de l'éducation prioritaire**[1]. En effet, le Covid a bon dos, les attaques orchestrées par le min-austère de Blanquer depuis l'arrivée au pouvoir de Macron sont nombreuses ; tout ce qui définissait l'éducation prioritaire, c'est-à-dire les moyens nécessaires à celles et ceux qui ont le moins, disparaît : les RASED, le dispositif « plus de maître·sse·s que de classes », les effectifs réduits, les formations... Depuis le Covid, ce sont les demi-journées de pondération qui sont supprimées.

Sans parler de la fermeture des deux collèges des quartiers de Reynerie et Bellefontaine qui va définitivement priver les enfants du grand Mirail d'un collège de proximité, puisque seul·e·s les élèves de Veil vont aller à Guilhermy et les élèves de Bastide à Saint Simon. Les autres élèves vont continuer à être « les élèves de la mixité » dans des collèges bien loin de chez elles et eux.

Grève du 6 décembre en REP+ : La lutte s'auto-organise

Les 12 demi journées de concertation auxquelles les équipes ont droit et définies par la loi Peillon de 2013 sont tout simplement suspendues. Le DASEN rétorque, par voie de presse, que tout le monde doit donner du sien, être « solidaire » dans cette période de crise sanitaire, qu'il n'y a pas d'autre solution. Encore la tactique que nous connaissons toutes et tous, du diviser pour mieux régner, en tentant de monter les écoles hors REP+ contre celles de la REP+, sauf que comme d'habitude, qui doit donner du sien ? Les travailleur·euse·s d'une part ! C'est pareil dans tous les corps de métier. La crise sanitaire a permis au gouvernement de déréglementer le travail sous prétexte d'un effort collectif. Mais de l'autre côté de la barricade, les actionnaires réalisent des profits records et licencient sans effort ! Elles et eux n'ont pas l'air de trop mettre la main à la pâte (ni à la poche d'ailleurs). C'est le cas de Jean-Michel Blanquer qui, en pleine épidémie, s'est félicité d'avoir économisé sur le dos des enseignant·e·s.

Mais aussi les élèves de la REP+ d'autre part, qui par manque de concertations des équipes enseignantes évolueront dans un climat d'école peut être moins apaisé, avec des projets en moins et des discussions pour la réussite de tou·te·s les élèves avortées à cause du manque de temps.

Les collègues « à bout de souffle », s'appuient sur le collectif créé l'année dernière pour repartir de plus belle.

Cette goutte d'eau a fait déborder le vase pour les enseignant·e·s de REP+ de Toulouse. Le collectif a déjà été bien construit lors de réunions régulières sur le temps du midi toute l'année dernière et est soudé notamment avec une liste de discussion « àboutdesouffle ».

[1] : https://www.sudeduc31.org/articles-2020-2021/reforme-de-leducation-prioritaire-le-chantier-de-destruction-des-rep-et-rep-va-demarrer/

Déjà, une stratégie de réappropriation avait été mise en discussion dans une grande partie des écoles. Il a donc suffi d'une décision collective le 26 novembre pour faire grève lundi 6 décembre et en deux jours, de nombreuses écoles ont fermé. Le nombre de grévistes est évalué à un peu plus de 160, le mouvement de grève a été extrêmement bien suivi.

Réuni.e.s en AG à la maison de quartier de Bagatelle, les grévistes ont pris plusieurs décisions, ça passe à l'offensive !

• réappropriation de leur temps de travail (notamment leur temps de concertation). Jugeant qu'il leur est impossible de travailler dans de bonnes conditions sans les journées de pondération, les grévistes ont défini un plan d'action collectif : si le rectorat ne remet pas en place immédiatement les journées de pondération, toutes les écoles de la REP+ banaliseront elles-mêmes un même mercredi matin toutes les trois semaines à compter du 12 janvier. Aucune négociation n'est possible, le rectorat est simplement informé de ce mode d'action.

• une audience avait été proposée par le rectorat pour 5 personnes, l'AG a décidé que si le rectorat n'accueillait pas une personne par école (comme initialement prévu), personne n'accepterait de monter. Le rectorat n'ayant pas accepté, personne n'est allé à l'audience : une lettre a simplement été donnée au DASEN afin de l'informer du calendrier de réappropriation des journées de pondération.

• des commissions se sont montées : l'une pour écrire cette fameuse lettre au DASEN, l'une pour écrire à la presse et une autre pour réfléchir à une communication envers les parents car la préoccupation envers les élèves avec qui nous travaillons ainsi que leurs parents n'a, à aucun moment, disparu dans l'esprit des grévistes. Il est clair pour tout le monde que le fait de banaliser un mercredi matin sur trois permettra de proposer un enseignement de meilleure qualité aux élèves. Les trois lettres sont à retrouver sur le site de sudeduc31.

• le projet d'écrire un « livre noir de la REP+ » est validé. Une affiche d'appel à contribution circulera bientôt dans les écoles.

• Enfin, une journée de grève quelques temps après le 12 janvier est envisagée pour permettre au collectif de se rassembler et discuter afin de voir quelle(s) réponse(s) aura apportée(s) le rectorat (ou pas) suite à ces actions de réappropriation de leurs droits et de décider collectivement quelle suite donner.

Une réunion se tiendra le vendredi 7 janvier à 12h (lieu à venir)

Nous ne pouvons que nous réjouir de la direction autogestionnaire qu'a pris cette lutte. Le syndicat SUD Educ 31-65 lui apporte tout son soutien et se tient prêt à mettre en œuvre tout moyen en sa possession (juridique, technique, …) pour l'accompagner !

La nuit du 5 au 6 décembre 1986...

… Deux jeunes, Malik (22 ans) et Abdel (20 ans) ont perdu la vie. L'un sous les coups de matraque donnés par des policiers appartenant au « peloton des voltigeurs », l'autre d'une balle tirée par un policier.

Le contexte politique : En décembre 1986, nous sommes sous un gouvernement de « cohabitation ». François Mitterrand est président de la République. Il a choisi Jacques Chirac comme 1er ministre. Charles Pasqua est ministre de l'intérieur et Robert Pandraud est délégué à la sécurité. On doit à ce dernier la mise en service des sinistres « pelotons voltigeurs » : 2 policiers montés à moto, un qui conduit, l'autre armé d'une matraque. Leur mission ? « Nettoyer » les rues après les manifestations en pourchassant de prétendus « casseurs ».

La mort de Malik : Le 5 décembre 1986, nous sommes en pleine mobilisation étudiante contre les lois Devaquet. À Paris, à la suite d'une manifestation massive arrivée à la Sorbonne, au Quartier latin, les "voltigeurs" prennent en chasse les jeunes qu'ils croisent. Malik Oussekine, un étudiant de 22 ans, sort d'un club de jazz. Il est minuit. Des "voltigeurs" se lancent à sa poursuite. Malik a peur et se met à courir. Un témoin qui rentrait chez lui, au 20 rue Monsieur le Prince dans le 6e arrondissement, a déclaré : « Je rentrais chez moi. Au moment de refermer la porte après avoir composé le code, je vois le visage affolé d'un jeune homme. Je le fais passer et je veux refermer la porte. Deux policiers s'engouffrent dans le hall, se précipitent sur le type réfugié au fond et le frappent avec une violence incroyable. Il est tombé, ils ont continué à frapper à coups de matraque et de pieds dans le ventre et dans le dos. La victime se contentait de crier : "je n'ai rien fait, je n'ai rien fait" ». Quand les policiers repartent, ils laissent Malik étendu par terre. Le Samu lui apporte les premiers soins et le transporte à l'hôpital Cochin où il meurt des suites des coups reçus.

Les assassins de Malik Oussekine, les policiers voltigeurs Schmitt et Garcia, ne seront inculpés que de "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Aux assises, en 1990, ils s'en tireront avec cinq ans de prison avec sursis pour le premier, deux ans pour le second. Face à l'ampleur de la mobilisation étudiante et à la vive émotion suscitée par la mort de Malik, le peloton des voltigeurs a été dissous suite de cette affaire. Le ministre Devaquet a démissionné, sa réforme a été retirée.

La mort d'Abdel : Abdel Benyahia a 20 ans. Tout comme Malik, il est français d'origine algérienne. Il vit avec sa famille dans la cité des 4000 à La Courneuve. Il suit une formation d'agent d'accueil à la cité des sciences et de l'industrie de la Vilette. Le soir du 5 décembre, il part retrouver des ami.es au bar le « Tout va bien » aux Quatre Chemins de Pantin / Aubervilliers. Quand une bagarre éclate dans le bar, Abdel intervient pour séparer les personnes. Un homme (en civil) se lève, crie « police », sort une arme et tire. Abdel s'écroule, mortellement touché. L'inspecteur de police Patrick Savray n'était pas en service au moment de la mort d' Abdel Benyahia, mais il portait son arme et avait 1,84 g d'alcool dans le sang. Les deux jours suivants, la mort d'Abdel est enveloppée d'un silence total du côté des services policiers et judiciaires, ainsi que dans les médias. Ce n'est que le 8 décembre que la famille est informée du lieu où a été transporté le corps.

L'inspecteur Patrick SAVRAY est inculpé « d'homicide involontaire » et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. L'avocat de la famille déclare à l'époque : « C'est sur réquisition du ministère que le juge d'instruction n'a pas délivré de mandat de dépôt à l'encontre du policier ». A la cité des 4000 à la Courneuve, autour de la famille et des ami.es d'Abdel se crée rapidement le « Comité justice pour Abdel". Qui ne lâche rien. Le meurtre sera requalifié six mois après « d'homicide volontaire » et le policier sera incarcéré. Les 23, 24 et 25 novembre 88, le verdict du procès renvoyé aux assises condamne l'inspecteur Savray à 7 ans de réclusion.

Deux jeunes tués la même nuit par des membres des forces de l'ordre. Le nom de Malik est resté dans les mémoires, celui d'Abdel a fini par être oublié…

« Justice pour Abdel et Malik ! » : Pourtant, le 10 décembre 86, un million de personnes manifestent pour rendre hommage à Malik. Manifestation étrangement silencieuse comme l'ont décidé et imposé les organisateurs. Ce jour-là, la famille d'Abdel et ses amis ont voulu se joindre aux étudiant.es et à toute.s celles et ceux qui étaient révolté.es par la mort de Malik Oussekine. Ils sont allés voir la coordination nationale étudiante pour discuter des modalités d'une présence commune des familles des deux jeunes assassinés dans le carré de tête de la manifestation. Cette coordination, composée d'un certain nombre de gens qui ont ensuite été « propulsés » vers les arcanes de gouvernements « de gauche » (dont David Assouline et Bruno Julliard) a tenté de les tenir à l'écart de cette manifestation massive et fortement médiatisée. Un terrain d'entente a néanmoins fini par être trouvé et la famille et les ami.es d'Abdel ont réussi à imposer leur participation. Il n'empêche que le jour de la manifestation, le service d'ordre de la manif a tenté de les empêcher de déployer leur banderole affirmant « Justice pour Abdel et Malik »... et c'est presque physiquement qu'ils ont imposé la présence de la famille d'Abdel dans le carré de tête de la manifestation. Pourquoi ? Qu'est-ce qui posait problème, politiquement, dans le fait d'unir ces deux prénoms sur une seule banderole ? Creusons un peu dans l'histoire de notre « Douce France » pour tenter de comprendre et trouver quelques réponses.

« Douce France » : La liste des jeunes des quartiers populaires tués par la police était déjà ouverte et n'a cessé de s'allonger depuis cette nuit de décembre 86. Le nom d'Abdel y figure. Tout gouvernement confondu et quelque soit l'alternance politique, depuis des décennies, le quadrillage et la répression policière sont le lot quotidien des habitant.es de ces cités, comme celle des 4000 de La Courneuve, loin des centres villes.

Tout comme l'était celui des peuples colonisés par la France, qui ont été les premiers à expérimenter différentes techniques de « maintien de l'ordre », notamment pendant les « évènements en Algérie ». Des mots faussement pudiques pour parler de répression et de guerre coloniale...

Les mouvements sociaux de ces dernières années, depuis la mobilisation contre la loi « Travail » en 2015 (présidence de Hollande) jusqu'à l'irruption des Gilets jaunes en décembre 2018 (présidence Macron), ont fait bouger le curseur des violences policières vers des sommets rarement atteints. Même si déjà, en 86 (présidence de Mitterrand), les « pelotons voltigeurs » qui sont responsables de la mort de Malik œuvraient en toute impunité. Sommets rarement atteints...

Sauf, peut-être, dans ces cités de banlieues vers lesquelles la droite a toujours envoyé ses chiens de garde, comme en 2005 pour réprimer les émeutes suite à la mort de Zied et Bouna à Clichy sous Bois (présidence Chirac) pendant que la « gauche » évite pudiquement de regarder ce qui s'y passe. Ou si peu, pour justifier par exemple la fermeture de deux collèges de quartier. Elle peut prendre alors le goupillon de la « mixité sociale » sans pour autant poser le sabre des garants de la sécurité intérieure. On ne sait jamais !

Sauf aussi, peut-être, ce jour du 17 octobre 1961 où des familles algériennes venues manifester pacifiquement à Paris pour soutenir la revendication de l'indépendance de l'Algérie, ont subi une sanglante répression. Combien de morts sous les coups de matraque ou noyés dans la Seine[1] ? Le préfet s'appelait Maurice Papon… Il n'y a eu aucune sanction des policiers en service ce jour-là. Sauf peut-être...

Silence autour du 17 octobre 61, oubli de la mort d'Abdel une nuit de décembre 1986, état d'urgence suite aux émeutes de 2005… L'État français n'en a jamais vraiment fini avec le temps des colonies…

[1] Erratum journal précédent : Les morts lors du 17/10/1961 sont estimés autour de 250 dont des dizaines jetés dans la Seine, mais on ne sait pas vraiment combien. Le bilan officiel de 1998 est d'à peine une dizaine de morts et un peu plus d'une centaine de bléssé-es.

Pour en savoir plus sur Abdel : "Abdel pour mémoire", film d'intervention (20 mn - 1988) - réal. Mogniss H. Abdallah, produit par l'agence IM'média dans le cadre de la mobilisation du Comité Justice pour Abdel et pour tous les autres. Ce film rend hommage à Abdel, en rappelant d'abord les faits. On peut y entendre Abdel s'adresser au public : "J'ai changé! J'ai changé moralement. J'aime parler avec les gens. Avant, je ne discutais pas tellement. Il y a des gens avec qui on peut parler et ceux avec qui on ne peut pas parler. Mais il faut qu'on parle avec eux, parce que c'est notre travail. Et j'aime ça." Le film revient aussi sur la mobilisation qui a permis que la justice soit rendue. Au terme du procès en novembre 1988 devant les assises de Bobigny, le père d'Abdel adresse un dernier message au public : "Mon fils est parti. On est là pour les vivants, on est là pour que les autres policiers ne tirent pas encore". Lien vers le film ici : https://www.bboykonsian.com/Abdel-pour-memoire_a3055.html

éducation Sud 31-65

Union syndicale Solidaires

Tu es précaire et tu ne veux plus te taire ?

SUD Éducation 31-65 relance des permanences syndicales pour tous les personnels en contrats précaires :

⇒ Tu es AED, AESH, enseignant.e contractuel.le, alternant.e ou en service civique…

⇒ Tu bosses dans une école, un collège, un lycée ou à la fac...

⇒ Tu as des questions sur ton contrat, des problèmes de retard de paiement de salaires, un chef qui te harcèle, des droits que tu ne connais peut-être pas…

⇒ Tu as des expériences ou des idées à partager...

⇒ Tu as envie de participer aux mobilisations des AESH et des AED qui arrivent…

Alors passe à la perm !

Prochaines dates :

Les mercredis 15 décembre, 5 et 19 janvier entre 14h et 16h

On t'attend dans les locaux de Solidaires 31 pour un RV solidaire et militant pour connaître ses droits, les défendre collectivement et en gagner de nouveaux !!!

au 52 Rue jacques Babinet (1er étage) à Toulouse

(Métro Mirail Université ou sortie rocade La faourette)

Tél : 05-62-14-66-74

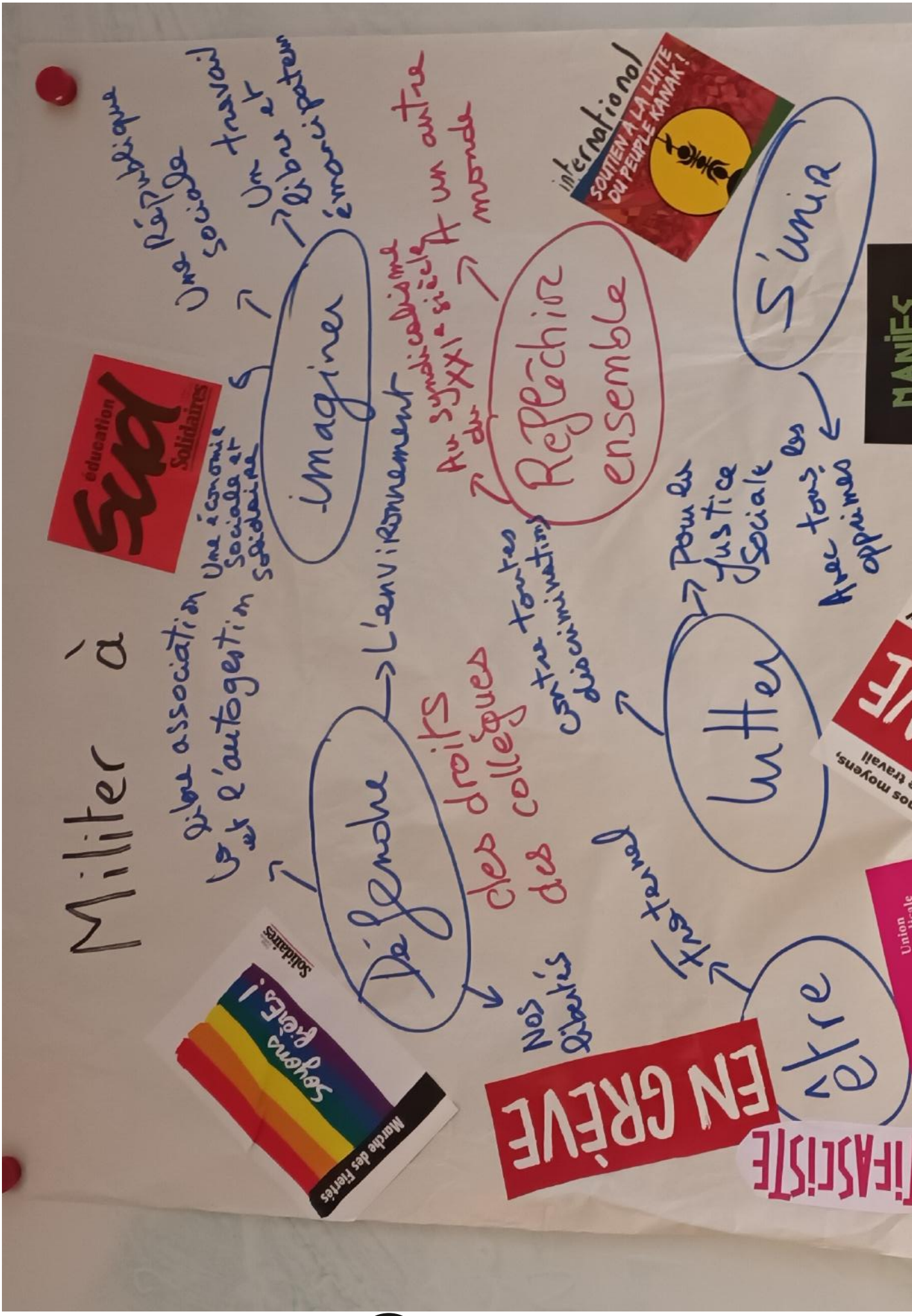
Militer à
Sud éducation Solidaires
Une économie sociale et solidaire
Une société sans patrons
Une société sans exploitation
Imaginer
Au sommet du XXIe siècle
Un autre monde
Réfléchir ensemble
Pour la justice sociale
Avec tous les opprimés
S'unir
Défendre
L'environnement
Nos droits
Nos libertés
Contre toutes discriminations
Lutter
Transnational
Être
Solidaires
Marche des Fiertés
Soyons fières !
EN GRÈVE
Union sociale
MANIFESTE
Pour nos moyens, pour le travail
SOUTIEN À LA LUTTE DU PEUPLE KANAK !
international

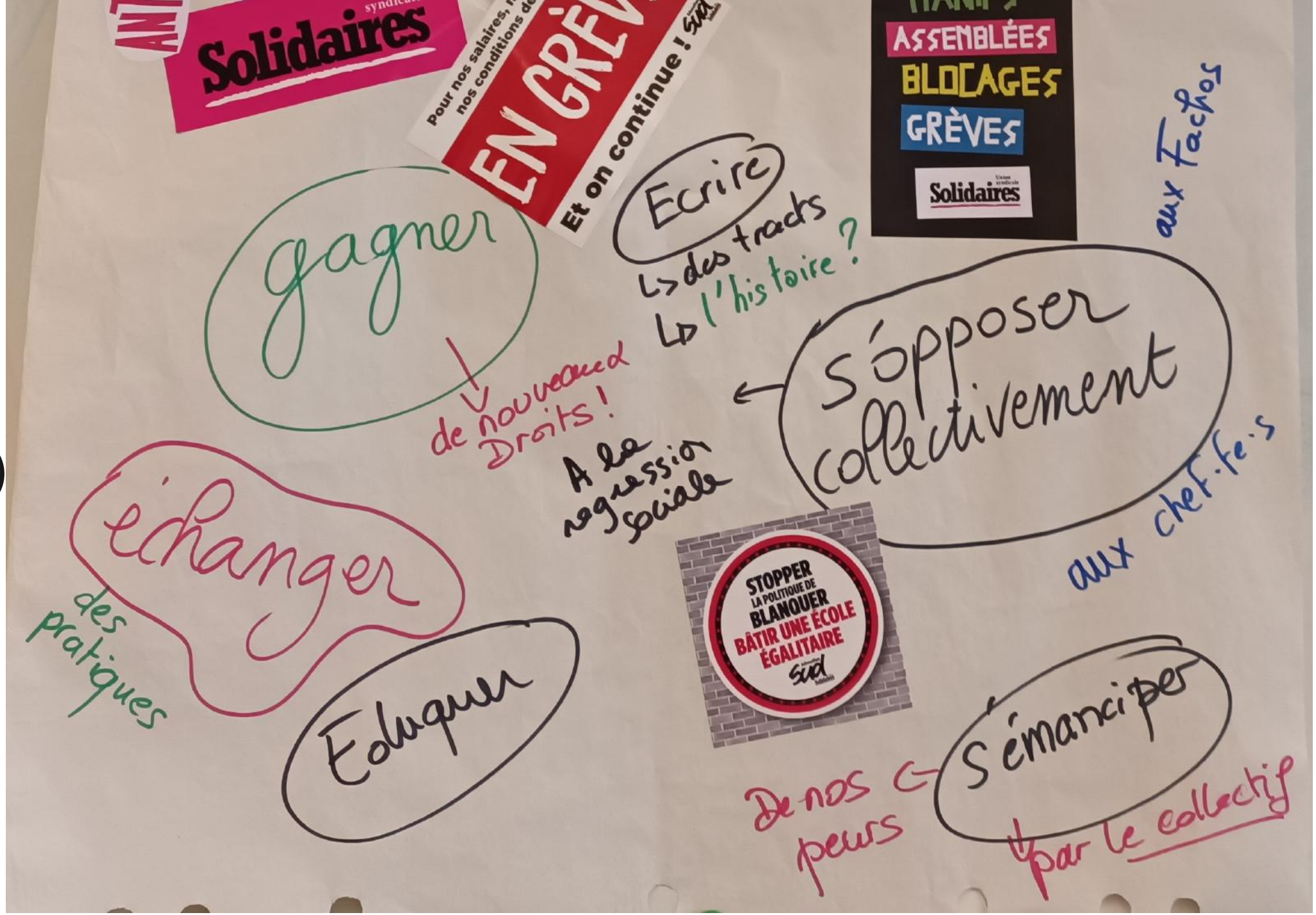
Solidaires
Pour nos salaires, nos conditions de
EN GRÈVE
Et on continue ! sud
ASSEMBLÉES
BLOCAGES
GRÈVES
Solidaires
aux Factos
gagner
de nouveaux Droits !
Ecrire
↳ des tracts
↳ l'histoire ?
s'opposer collectivement
A la regression sociale
aux chef.fe.s
échanger
des pratiques
STOPPER LA POLITIQUE DE BLANQUER
BÂTIR UNE ÉCOLE ÉGALITAIRE
sud
Eduquer
De nos peurs
s'émanciper
par le collectif

Vive Louise Michel !!!!
A bas Cécile Rilhac !!!!

Louise Michel l'a dit il y a bien longtemps :
« le pouvoir est maudit ».

La Loi Rilhac, La Loi Réac !

L'autorité fonctionnelle qu'a introduit la députée Cécile Rilhac, ancienne prof d'EPS et ancienne principale adjointe d'un collège en Seine Saint-Denis, pose de multiples questions notamment en matière de **réflexion sur le rapport hiérarchique et donc le rapport au pouvoir.** Cécile Rilhac n'est pas enseignante dans le premier degré, elle ne connaît pas la réalité de terrain et répond aux manques de moyens par la mise en place d'un échelon hiérarchique

Depuis des décennies (loi Monory alors ministre de l'Éducation Nationale en 87) l'administration tente de rajouter un échelon hiérarchique dans les écoles afin d'avoir un relais des politiques libérales et capitalistes des gouvernements successifs depuis...toujours…Dans chaque petit village avec une école, le ministère aura son relais, son responsable, son « représentant »… Puisque nous avons perdu l'aura, l'autorité de l'instituteur du village, nous aurons le directeur ou la directrice du village…

Un changement profond de l'école du premier degré

Il s'agit d'un changement profond de l'école primaire qui s'ajoute aux bouleversements qu'a déjà connus l'école : la disparition des RASED, les évaluations nationales, les APC (on oublie que les APC sont 2h de moins d'enseignement par semaine aux élèves), la fin de l'éducation prioritaire qui arrive, la perte de sens du métier qui pousse au suicide des collègues, les lois Blanquer, la réforme du lycée, la réforme du Bac…

Que vont devenir ces nouveaux-elles directeurs-trices ?

Si chef-fe il y a, subalternes il y a. Nous connaissons les techniques de management du second degré, les directeur-rices se retrouveront probablement seul-es, obligé-es de jouer la division afin de garder une partie de l'équipe enseignante sous son aile, comme peuvent le faire certain-es chef-fes d'établissement du secondaire. N'oublions pas que dans la hiérarchie, le principe est le suivant : « je tape en dessous car on me tape au-dessus ». Les directeurs-trices vont devoir accepter ce principe et l'exercer lorsqu'iels en seront sommé-es. Bonnes ambiances en perspective…car concrètement comment transformer une relation de collègues en relation de pouvoir ?
La présence d'un-e chef-fe en permanence sur son lieu de travail change le rapport au travail et donc nos conditions de travail.

Qui va décider ? Jusqu'à présent, il y avait un conseil de maîtres-ses qui discutait et élaborait des projets communs. Grâce à sa voix prépondérante et ses nouvelles missions, il se peut que ces nouveaux-elles chef-fes pilotent les écoles en imposant des projets, en participant à l'évaluation des enseignant-es, en attribuant des missions spécifiques et rémunéré-es aux enseignant-es… Bref, en devenant chef-fe d'établissement, **la mise en concurrence dans le premier degré fait son entrée officielle et l'autonomie du budget des écoles va s'accroître.**

SUD éducation 31 est un syndicat anti-hiérarchique, c'est à dire pour la collégialité des écoles. Nous pouvons tout à fait fonctionner sans aucun pouvoir dans les écoles, où chacun-e a sa place, où chacun-e peut faire selon ses moyens pour le besoin du collectif école.

La loi sera définitivement votée le 13 décembre et il faudra attendre les décrets d'application pour que cette loi Réac soit mise en action, prévue à la rentrée 2022. Seule notre mobilisation fera reculer Blanquer. **SUD éducation 31 milite pour la grève reconductible et donc longue, car une journée de grève ne suffira pas. A nous toutes-tous de la construire.**

De Hussards en canailles

« *Inutile d'en rajouter, j'ai déjà purgé ma peine* »[1]
Casey

Un candidat RN aux élections municipales de Toulouse se dit traumatisé d'avoir été traité de « facho » lors d'une distribution de tracts. L'insulte est vieille, presque galvaudée, elle évoque les jeux de mots de mes pancartes de lycéenne contre le « F-Haine ». Devenu R-Haine, le parti, qui a remplacé le F frontal par le R de l'errance (ou de pauvres hères rageurs ?) se veut propre et mûri – blanchi, si besoin était.

Revêtu de son déguisement républicain, fort de ses scores électoraux et pompeux dans sa respectabilité nouvelle, son candidat croit pouvoir effacer le passé, le présent, la souillure et la sanie de son parti. Jouer les victimes. Crier à l'offense, lui dont l'idéologie n'est qu'offrande au fascisme furieux.

Mon collègue Léo, comme tant d'autres, s'était rendu sur les lieux de la diffusion nauséabonde et avait pris verbalement à partie le candidat.

Mardi 23 novembre, il passe en procès.

Avec lui, c'est la tradition antifasciste qui est sur le banc des accusés.

Jeudi 25 novembre ce sont d'autres collègues du Mirail à Toulouse, instituteurs eux aussi, qui sont convoqués au rectorat. Audience préliminaire dans le cadre d'une enquête administrative. Leur faute ? Avoir été présents lorsque des parents d'élèves ont occupé l'école – je dirais, suivant la mode argentine, qu'ils l'ont récupérée. Cette récupération, donc, fort temporaire, entendait tirer une sonnette d'alarme, et avertir de l'inexcusable : deux enfants scolarisés dormant à la rue depuis le mois de septembre. Mais de ça, de cet abandon, de cette honte dont les siècles à venir parleront, notre commune faute face aux exilés d'ici et d'ailleurs, il n'a pas été question lorsque la hiérarchie de l'Éducation Nationale, accompagnée de la police, est venue sur les lieux de l'occupation. De cela, il ne sera pas question non plus jeudi.

Non. Ce qui intéresse mes patrons, c'est une chasse nouvelle, la quête inédite de la hiérarchie blanquerienne : la traque de l'antiraciste.

Dans la vieille cité française
Existe une race de fer
Dont l'âme comme une fournaise
A de son feu bronzé la chair.
Tous ses fils naissent sur la paille
Pour palais ils n'ont qu'un taudis
C'est la canaille, et bien j'en suis ![2]
La Canaille

Comme les soignants, hier héroïsés gratis, aujourd'hui soupçonnés et suspendus, les hussards noirs de la république sont désormais piétinés par la cavalerie blanquerienne. L'obsession du pouvoir pour les idéologies fictives – indigénistes, wokistes, intersectionnalistes, islamo-gauchistes et autres billevesées – dissimule mal son combat farouche contre toute pensée critique.

Que l'on s'entende : je ne nie pas qu'il existe aujourd'hui, dans le domaine de la pensée et de l'éducation, un nombre certain de collègues, de camarades, conscients des injustices de ce monde, et prêts à beaucoup sacrifier pour les résorber. Je nie en revanche l'ensemble des affirmations absurdes émaillant le Figaro Magazine[3] ou les discours de l'homme en Z.

Mais je vois surtout, dans leurs gesticulations grotesques, pantomimes saccadées de pantins mal coordonnés, les derniers soubresauts d'un monde en train de périr.

[1] : Casey vs Zone libre " Purger ma Peine "

[2] : Chanson populaire " La Canaille ", 1865

Vous craignez nos cours d'éducation civique, nos lectures actualisantes, nos analyses de texte intersectionnelles ? Vous ne supportez pas le soutien discret que nous apportons à nos élèves transgenres ? Le respect que nous montrons à nos élèves racisés, à la spécificité de leur expérience, à la force de leur colère, ou à leur droit à l'indifférence ? Vous voudriez contrôler nos mots et nos silences, et nous imposer la déférence devant la littérature patrimoniale ? Mais messieurs les ministres, Mme de Lafayette pas plus que Stendhal ne vous appartiennent : imposez-moi des œuvres, je les traiterai comme je l'entendrai, et croyez-moi, la subversion n'est jamais loin – parce que c'est comme cela que l'on aime vraiment les Lettres, avec courage et insolence.

Vous nous craignez, donc.

Vous fermez nos établissements, convoquez nos collègues, judiciarisez le désaccord syndical.

Vous nous avez déclaré la guerre et cherchez à nous abattre.

Après tout, vous fussiez-vous rendus sans combattre, que je ne vous en aurais que davantage méprisés.

Mais votre colère, les excès de vos accusations, sont après tout de fort compréhensibles réflexes de survie. Ce sont vos privilèges que nous critiquons, décryptons, attaquons. Pas plus que les autres dominants de l'Histoire, vous ne les abandonnerez sans lutte. Et grâce aux générations d'instituteurs éveillés qui vous ont endoctrinés, vous savez par cœur l'adage cornélien : à vaincre sans péril... Notre triomphe donc sera glorieux de vos violences. Et le camp des hussards noirs, par vos politiques libérales et par vos attaques idéologiques, est chaque jour un peu plus connecté à celui des Damnés de la terre – une intersection qui, ironiquement, est bien de votre fait : à force de précariser les intellectuels, vous les dressez contre vous, ne le sentez-vous donc pas ?

Je suis en colère que cette semaine, mes collègues, mes camarades, mes amis, fassent les frais de votre terreur moite.

Mais votre faiblesse fait aussi notre force, et l'affrontement auquel indignement vous nous conviez, nous ne nous y soustrairons pas. Et puisque des hussards que nous fûmes vous avez fait des canailles – cette race de fer / Dont l'âme comme une fournaise / A de son feu bronzé la chair – surveillés, méprisés, jugés et sanctionnés, alors nous embrasserons notre destin et jouerons le rôle historique qui sera le nôtre : contribuer modestement à votre chute, je l'espère.

Vos cauchemars, monsieur Macron, contrairement aux miens, ne commencent donc pas par un Z. Votre frayeur actuelle, paraît-il, a pour objet « le discours intersectionnel du moment. »[4] Là macère votre effroi, tremblement intempestif qui s'empara de vous il y a exactement trois ans de cela, lorsqu'une autre armée en haillons, couleur jaune fluo, remit en cause vos certitudes arrogantes. Hier en Gilets Jaunes, aujourd'hui sombres comme l'armée de l'ombre, nous vous regardons trembler, et nous vous verrons tomber. Vous nous désignez, vous nous créez, et nous craignez.

Les enseignants, c'est la canaille ? Hé bien, monsieur Macron, j'en suis.

http://blogyy.net/

Pour soutenir Léo, RDV mardi 23 novembre à midi devant le tribunal de Grande Instance de Toulouse

[3] : Une du Figaro Magazine " École : comment on endoctrine nos enfants : antiracisme, idéologie LGBT+, décolonialisme... Enquête sur une dérive bien organisée ", 12-13 novembre 2021

[4] : selon Mme Sarah El Haïry, que ce qui " effraie [M. Macron], encore plus que Zemmour, c'est le discours intersectionnel du moment. "

Lycée : Projet Local d'Evaluation ou... Privatisation et Libéralisation de l'Education ? On a notre petite idée !

Selon ce qui « ruisselle » du ministère, le PLE est un Projet Local d'Évaluation. Ce énième Cheval de Troie blanquérien sert à poursuivre le travail de sape et de destruction du service public d'Education nationale (tout comme l'arrivée des maîtres directeurs dans les écoles). Le PLE annonce sans plus vraiment se masquer la mise en place du contrôle continu en lieu et place du baccalauréat. Pour l'instant seules sont concernées les matières du tronc commun du cycle terminal, à l'exception du français et de la philosophie. Il reste quelques étapes à franchir, mais si peu pour que le BAC comme épreuve terminale et diplôme national reconnu sur tout le territoire échoue dans les livres d'histoire.

Le PLE qu'est-ce que c'est ?

1 – le « P » de Projet : Ah, la sacro sainte politique du « Projet » qui s'est imposée dans nos pratiques pédagogiques depuis des années et qui met en concurrence :
– les collègues : entre celles et ceux qui portent des projets innovants et les autres… qui ne sont pas assez méritant.es. Elles sont pour qui les primes et les heures sup grassement payées à votre avis ? Et pendant ce temps là, la précarité des contractuel.les avance comme une gangrène.
– les équipes : entre celles qui décorent la vitrine du bahut (vous savez… l'ENT !) et celles qui manquent d'esprit d'initiative et d'innovation. Ils sont pour qui les moyens « supplémentaires » distribués par les rectorats ? Et pendant ce temps-là les moyens nécessaires se réduisent comme peau de chagrin…
– les lycées : chaque année les médias publient un classement des lycées qui s'appuie sur les résultats aux examens et mettent en avant ceux qui « œuvrent » à la réussite des élèves… pendant que d'autres se retrouvent en queue de peloton. Ce classement mélange allègrement le public et le privé, les bahuts de centre-ville, et ceux des quartiers populaires ou encore de zones rurales … gommant ainsi la sélection opérée par les bahuts privés et celle, plus sournoise, qu'engendrent les inégalités sociales.

2 – le « L » de Local : l'élaboration du PLE au sein de chaque bahut ou de l'art de diviser pour régner !
Le ministère a publié un guide de l'évaluation. Mais ce document n'a pas valeur d'obligation, il ne s'agit que de préconisations. Les textes prévoient une construction du PLE dans chaque lycée dès le début de l'année dans le but de le présenter au conseil d'administration ainsi qu'aux parents d'élèves. Déjà, les chef.fe.s d'établissement convoquent les conseils pédagogiques. Il est souvent mentionné que les Inspecteur-trices seront présent.es. Il est demandé aux équipes une réflexion commune des collègues d'une même matière visant à harmoniser et à réguler le contrôle continu. Il doit être réfléchi de façon collégiale et expliquer les différentes modalités du contrôle continu ainsi que les attentes de la matière au sein de l'établissement. Ca c'est sur le papier. Mais dans les faits ?
Le travail en équipe demande du temps, que les collègues disent ne plus avoir.
Les modes d'évaluation des élèves varient d'un collègue à un autre, d'une équipe à une autre, d'un lycée à un autre. Comment dans ces conditions mettre en place une évaluation commune qui semble partir du postulat que tous les élèves sortent d'un même moule et avancent au même rythme ? Le ministère ne se pose pas la question car ce n'est pas son problème. Son but est ailleurs…

3 – le « E » de Evaluation : et nous voici au bout du PLE.
Si l'évaluation permet de vérifier ce que les élèves ont compris, si certaines notions doivent être revues ou si le groupe classe fonctionne bien, il n'y a pas besoin de ce PLE. Les enseignant.es le font déjà et depuis longtemps, sans esquiver des discussions passionnantes sur les différents modes d'évaluation. Pas besoin d'un ministre pour ça !

Mais ce n'est pas là le projet des libéraux qui sont aux manettes. Leur projet s'écrit avec des mots tels que « sélection et tri social » car dans leur système, il n'y a a pas de place pour tout le monde. Et si la sélection a toujours plus ou moins existé, elle s'est dotée d'un outil redoutable : un algorithme impitoyable qui porte le nom de Parcoursup. Voici le pourquoi (la sélection) du comment (le PLE).

L'orientation après le lycée est une source de stress et d'angoisse pour les élèves et leur famille. Remplacer les épreuves nationales du bac par un contrôle continu variable d'un lycée à un autre ne trompera personne : le sésame vers les études supérieures n'aura pas la même valeur selon le lycée d'origine (public / privé ou centre ville / quartier populaire ou encore zone rurale). Et dans chaque lycée, on imagine déjà toutes les dérives de ce système pourri : des élèves hyper stressé-e-s qui négocient leurs notes, des parents qui font pression sur les enseignant.es, des personnels qui cherchent en vain le sens de leurs missions.

Rien de tout ce qui arrive n'est fondamentalement nouveau. Et le service public d'éducation était déjà bien abîmé par la succession de réformes qui, depuis les années 2000, vise à sa disparition comme tous les autres services publics. Le capitalisme repose sur le « chacun pour soi et que le meilleur (et le plus souvent le bien-né) gagne ». La mise en place du PLE dans les lycée est une brique de plus dans ce système.

Mais rien de nous oblige à courber La tête et à obéir !

– Sur le terrain organisons la résistance et imposons une autre relation pédagogique !

– Exigeons que le PLE soit discuté collectivement dans des réunions plénières ou des AG !

– Sabotons la mise en place du PLE en proposant nos propres pratiques collectives d'évaluation comme certaines équipes ont commencé à le faire, par exemple ici :

Harmonisation des pratiques d'évaluation en mathématiques – LGT Stéphane Hessel

L'équipe de Mathématiques du lycée Stéphane Hessel réunie le 29/09/2021 propose les principes suivants concernant l'harmonisation des pratiques d'évaluation, en particulier dans les classes à examen dans lesquelles le contrôle continu s'appliquerait.

1. Chaque professeur évalue ses classes au rythme permis par la progression et le niveau de chaque classe pour permettre aux élèves d'aborder les phases d'évaluation avec sérénité.
2. Les évaluations pourront avoir des modalités diversifiées en fonction de la série de l'élève et des attendus afférents.
3. Des évaluations sommatives seront menées chaque trimestre dans le but d'obtenir une moyenne significative.
4. Des devoirs communs pourront être organisés.
5. Chaque professeur est libre de définir ses propres attentes dans le respect des programmes et des compétences attendues.

Septembre 2021

Résister au Projet Local d'Évaluation en lycée

1) Qu'est-ce que le PLE ?

Suite à l'échec des E3C et à la réforme du baccalauréat, Blanquer impose le contrôle continu pour les matières du tronc commun du cycle terminal, à l'exception du français et de la philosophie.

Le ministre cherche à instaurer un projet local d'évaluation. Le PLE est une réflexion commune des collègues d'une même matière visant à harmoniser et à réguler le contrôle continu. Il doit être réfléchi de façon collégiale et expliquer les différentes modalités du contrôle continu ainsi que les attentes de la matière au sein de l'établissement. Les textes prévoient l'intervention des IA-IPR dans l'écriture de ce PLE.

Le ministère a publié un guide de l'évaluation. Ce document n'a pas la valeur de circulaire, et le ministère a dû rappeler lors du Conseil supérieur de l'éducation qu'il ne s'agit que de préconisations. La seule obligation qui s'impose aux personnels est donc de respecter le programme scolaire et d'évaluer les élèves.

Il est important de rester vigilant sur la présentation du PLE en conseil d'administration et il ne doit être soumis à aucun vote ou intégration dans le règlement intérieur. De même, ce document ne doit en aucun cas lier les mains des personnels de l'établissement.

2) Procédure d'élaboration du PLE

Les textes prévoient une construction du PLE au début de l'année dans le but de le présenter au conseil d'administration ainsi qu'aux parents d'élèves.

L'administration a décidé d'aller très vite : les chef·es d'établissement convoquent d'ores et déjà les conseils pédagogiques avec le PLE dans l'ordre du jour. Bien souvent, il y est indiqué que les IPR viendront y porter la parole ministérielle. L'organisation précipitée a pour but d'empêcher les syndicats d'informer pleinement les enseignant·es des risques liés au PLE. De même, l'administration sera tentée de faire passer le PLE en CA avant les élections au Conseil d'administration. Il faut s'y opposer.

3) Comment agir ?

Sachant que le PLE est présenté PRÉPARÉ EN Conseil Pédagogique puis « présenté » au CA, une instance où sont représenté·es les élèves et les parents, il est impératif de ne pas s'imposer des contraintes, car les parents peuvent exiger des justifications de la part des professeur·es.

Attention :

1. Le conseil pédagogique, institué par l'article L421-5 du code de l'éducation, n'a vocation à « valider » aucune décision qui s'impose aux personnels.
2. Le PLE doit être "présenté" au CA. Cela signifie qu'il faut en écarter toutes les tournures qui contraindraient l'équipe pédagogique.

→ Il faut donc, dans la rédaction, imposer des tournures de phrases du type :

- "dans la mesure du possible" ;
- "les enseignant·es peuvent..." ;
- "un devoir commun pourra être organisé" (et non « devra »)...

→ Il faut éviter d'indiquer un nombre déterminé d'évaluations et leur type : tout doit être conditionné aux possibilités des enseignant·es, et ne pas conduire à une nouvelle dégradation des conditions de travail.

→ Le PLE doit permettre le droit à l'expérimentation pédagogique des équipes, par exemple par discipline.

→ Le PLE doit rappeler que les enseignant·es sont chargé·es de leur mission dans le cadre de leur liberté pédagogique : nous ne sommes pas des exécutant·es !

→ le PLE ne doit en aucun cas être intégré au projet d'établissement ou au Règlement intérieur ! Cela reviendrait à le valider.

Lors des conseils pédagogiques, il ne faut pas hésiter à mettre les corps d'inspection en face de leurs responsabilités : ils et elles étaient aux abonné·es absent·es ces dernières années quand les personnels étaient livrés à eux-mêmes lors des épreuves du baccalauréat. Maintenant que sort une nouvelle injonction ministérielle, voici qu'ils et elles font les tours des établissements ! Ce mépris pour les personnels est inacceptable.